



POÊLES ET FOYERS

GARANTIE À VIE LIMITÉE

## GARANTIE À VIE LIMITÉE J. A. ROBY – APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

Cette garantie du fabricant ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine (vente au détail) et n'est pas transférable. La présente garantie ne couvre que les produits neufs qui ne doivent pas avoir été modifiés, altérés ou réparés depuis leur expédition de l'usine. Les produits couverts par cette garantie doivent avoir été fabriqués après la date de révision indiquée en bas de page. Lors d'une réclamation de garantie, une preuve d'achat (copie de facture datée), le nom du modèle ainsi que le numéro de série doivent être fournis à J. A. ROBY. L'enregistrement de la garantie est facultatif.

L'appareil doit être installé par un installateur ou un entrepreneur qualifié. L'installation doit être faite conformément aux instructions d'installation incluses avec le produit et à tous les codes d'incendie et de construction locaux et nationaux. Tout appel de service relié à une mauvaise installation n'est pas couvert par la présente garantie. La présente garantie ne s'applique que pour un usage résidentiel normal. Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages causés par un mauvais usage, une mauvaise installation, un manque d'entretien, un usage abusif, de surchauffe, un accident durant le transport, des altérations, d'une panne de courant, d'un manque de tirage, d'un retour de fumée. Faire fonctionner l'appareil au réglage maximal pendant des périodes prolongées constitue de la négligence. Tout défaut ou dommage lié à l'utilisation de pièces non autorisées ou autres que des pièces d'origines annule cette garantie.

Cette garantie limitée ne couvre pas les égratignures, la corrosion, la déformation ou la décoloration. Le fabricant peut exiger que les produits défectueux lui soient retournés et/ou que des photos numériques lui soient fournies à l'appui de la réclamation. Les produits retournés doivent être expédiés port payé au fabricant pour étude. Si le produit est défectueux, le fabricant réparera ou remplacera le produit défectueux. Les frais de transport pour retourner le produit à l'acheteur seront aux frais du manufacturier<sup>2</sup>. Les coûts de main-d'œuvre externe relatifs aux réparations garanties ne sont pas couverts. Le fabricant peut à sa discrétion, décider de réparer ou de remplacer toute pièce ou unité après inspection et étude du défaut. Le fabricant peut à sa discrétion, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie. Le fabricant ne peut, en aucun cas, être tenu responsable de tout dommage extraordinaire, indirect ou consécutif de quelque nature que ce soit qui dépasserait le prix d'achat original du produit. Les pièces couvertes par une garantie à vie sont sujettes à une limite d'un seul remplacement sur la durée de vie utile du produit.

Tout dommage causé à l'appareil, à la chambre de combustion, à l'échangeur de chaleur, à la plaque de fonte émaillée ou autres composant par l'eau, les dommages causés par les intempéries, de longues périodes d'humidité, la condensation, des produits chimiques ou produits d'entretien nuisibles ne seront pas la responsabilité de J. A. ROBY. Tout dommage aux composantes attribuables à un manque d'entretien entre autres, **du cordon d'étanchéité**, ne sera pas couvert par cette garantie. J. A. ROBY n'endosse ni n'autorise aucun tiers à assumer en son nom toute autre responsabilité concernant la vente de ce produit.

La fabrication de votre nouvel appareil ainsi que les matériaux suivants sont garantis contre les défauts tel que mentionné ci-dessous

DESCRIPTION DE LA GARANTIE	100%	50% du prix de détail courant
Tiroir à cendres, poignées, portes et pattes de fonte	À vie	
Chambre de combustion,	5 ans	Après 5 ans
Tuyaux d'air secondaires	5 ans	
Échangeur de chaleur	2 ans	Après 2 ans
Interrupteurs, thermo-disques, filage et autres commandes, ventilateurs standards et thermostat	2 ans	
Verre trempé, ventilateurs optionnels et joints d'étanchéités	1 an	
Verre de céramique (bris thermique seulement <sup>1</sup> )	1 an	
Pièces de remplacement (avec preuve d'achat)	90 jrs	

En raison des améliorations constantes apportées aux produits, toutes les spécifications et conceptions sont sujettes à des modifications sans préavis.

**Avant d'expédier votre appareil ou une pièce défectueuse à notre usine, vous devez obtenir un numéro d'autorisation. Toute marchandise expédiée à notre usine sans autorisation sera automatiquement refusée et retournée à l'expéditeur.**

1= Photos numériques exigées    2= Frais de transport non inclus hors Canada    Révisé 08/18